Parc de Miribel Jonage

Belle promenade d'hiver dans un parc entièrement destiné aux loisirs.



Durée : 3h05 **▲** Difficulté : Facile 10.68km & Retour point de départ : Oui Moyen de locomotion : A pied

> **m** Commune : Vaulx-en-Velin (69120)

■ Distance : **Dénivelé positif**: 6m **Dénivelé négatif**: 6m Point haut : 180m

Description

Point bas :

Départ du parking de la "Capitainerie".

(D) Prendre au Nord et traverser la dique.

170m

- (1) A l'intersection, prendre à droite et poursuivre le chemin en restant le long de la berge.
- (2) Descendre sur le sentier longeant la berge et reprendre la route forestière.
- (3) Suivre la route jusqu'au bout de la presque-île sous le Grand Brotteau. Descendre sur la berge et suivre le sentier qui fait le tour de la presque-île et poursuit le long de la berge jusqu'à une deuxième presque-île.
- (4) Prendre à gauche la promenade des Lézards. Prolonger par la promenade de la Mama, puis par la promenade de la Vorla, toujours le long
- (5) Tourner à droite, traverser la dique et suivre la route au bord de l'eau jusqu'au point (6) où se trouve un promontoire (panneau d'information relatif aux oiseaux vivant et transitant par ce parc). Poursuivre.
- (7) Tourner à droite vers un observatoire d'oiseaux, revenir sur ses pas et suivre la route le long de la berge.
- (8) Prendre à droite le chemin piétonnier qui ramène au départ (A).

Points de passages

- D/A Parking de la "Capitainerie" N 45.802215° / E 4.935915° - alt. 176m - km 0
- 1 Intersection. Prendre à droite Rhône (fleuve)

N 45.804982° / E 4.93333° - alt. 173m - km 0.44

- 2 Sentier au bord de l'eau
 - N 45.805431° / E 4.935422° alt. 173m km 0.62
- 3 Route jusqu'au bout de la presque île N 45.808692° / E 4.940883° - alt. 172m - km 1.35
- 4 Suivre les différentes promenades N 45.808363° / E 4.948275° - alt. 177m - km 2.94
- 5 Traverser la digue
- N 45.808423° / E 4.971192° alt. 171m km 5.12
- 6 Promontoire N 45.804043° / E 4.963663° - alt. 175m - km 6.5
- 7 Observatoire N 45.802083° / E 4.961432° - alt. 174m - km 6.83
- 8 Chemin du retour N 45.798595° / E 4.96086° - alt. 176m - km 8.31
- D/A Parking de la "Capitainerie" N 45.802238° / E 4.935926° - alt. 176m - km 10.68

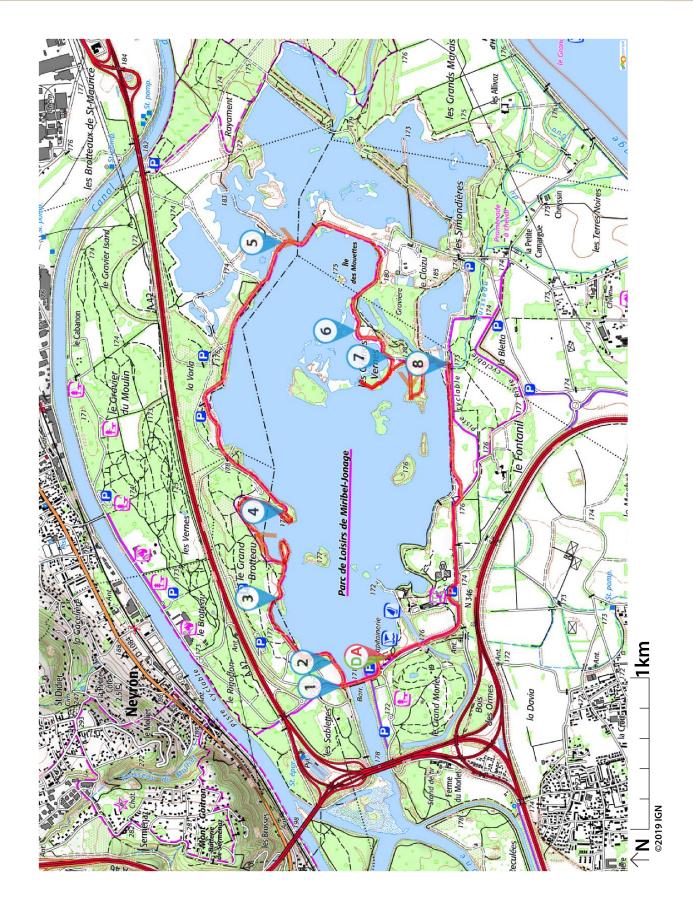
Informations pratiques

Vous trouverez régulièrement des toilettes tout au long du parcours (en été!).

La Capitainerie est un bar restaurant et se trouve au bord de la plage publique, surveillée pendant les mois d'été.

Donnez-nous votre avis sur: https://www.visorando.com/randonnee-parc-de-miribel-jonage-69/

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site: neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site: ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAITRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN **MILIEU VIVANT**

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.